



# Rés'Eau PÊCHE

N°11

Magazine de l'Association Régionale Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes



## RENCONTRE

Diego, champion national  
Junior Fishing Tour "coup" 2025

## PÊCHE AU FÉMININ

Entretien avec Julie et Chloé  
Quillard, expertes mouche

## DOSSIER

La menace  
antispéciste

## HYDROLOGIE

Barrages Low-tech "castor"  
attention aux effets de mode !



Mode  
avion

Hors signal

# Connecté à la nature

Pêche de  
l'attitude



Rendez-vous sur

[cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

GÉNÉRATION  
**PÊCHE**

# SOMMAIRE

Photo © Laurent MADELON - FNPF



## Le mot du président de l'ARPARA

L'année 2025 aura été marquée par des défis majeurs pour la pêche de loisir, confrontée aux conséquences du dérèglement climatique et à l'idéologie virulente du mouvement anti-pêche. Face à ces enjeux, notre communauté doit désormais sortir de sa réserve, s'ouvrir davantage au grand public et valoriser l'engagement quotidien de ses acteurs sur le terrain. C'est cette ambition que nous porterons en 2026.

L'année à venir sera résolument tournée vers l'avenir. Nous concentrerons nos efforts sur la transmission de la passion de la pêche aux jeunes générations, la préservation et la restauration des milieux, garantes de la qualité de nos écosystèmes, ainsi que la défense active de la pêche de loisir et de ses missions essentielles, face aux menaces qui pèsent sur notre activité.

Notre réseau régional, en étroite collaboration avec les fédérations départementales et avec l'appui de la FNPF et des AAPMAs, sans oublier le soutien de nos partenaires : la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, s'investit quotidiennement dans la concrétisation de ces ambitions.

Alain LAGARDE, président

## 02 L'association régionale et ses missions

Le mot de Claude Roustan, président de la FNPF

## 03 Partenariat Région Auvergne-Rhône-Alpes

Conventions de Partenariat et d'Objectifs : bilan 2017-2025

## 04 Zoom sur

À quoi sert l'argent de la carte de pêche ?

## 05 Pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes

3 vidéos pour faire la promotion de la région / Les chiffres clés de 2025

## 06 Junior Fishing Tour

Entretien avec Diego, champion national

## 07 Pêche au féminin

Interview de Julie et Chloé Quillard, les jumelles expertes de pêche à la mouche

## 09 Actualités

UFBRMC : coordinateur et centralisateur de données précieuses / Campagne "Sauvons nos Rivières" Acte 4

## 10 - 11 Temps forts de l'année 2025

Labellisation de parcours / Consultation publique projet EPR2 centrale nucléaire du Bugey / Festival National de la Pêche

## 12 - 13 Dossier : La menace antispéciste

## 14 Point hydrologie

Low-tech, médecine castor... Attention aux effets de mode !

## 15 Informations

Connaissez-vous le harle bièvre ? / La carte de pêche, engagement concret pour la pêche et les poissons

## 16 - 27 Les 12 fédérations départementales

Projets et actions menés en 2025

## 28 Les associations de protection des poissons migrateurs

Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) et Loire GRAnds Migrateurs (LOGRAMI)

## 29 Les Unions des Fédérations de Bassin :

L'Union de Bassin Rhône Méditerranée et Corse (UFBRMC) et l'Union de Bassin Loire Bretagne (UFBLB)

Conception : ARPARA

Impression :

Recto Verso Repro

9 rue Claudius Penet - 69 003 Lyon

04 37 59 81 71 - [www.rv-repro.fr](http://www.rv-repro.fr) - contact : [bbagne@rv-repro.fr](mailto:bbagne@rv-repro.fr)

Photos d'illustration :

Couverture : Laurent MADELON - FNPF ; Pages intérieures : Laurent MADELON - FNPF ; ARPARA ; FDAPPMA ; RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ; LOGRAMI ; MRM ; Set the Hook ; Escape Feeling ; Foissy ; Eric Barber

Edition n°11 - 2025-2026 ; Tirage : 5 700 exemplaires

ISSN 2608-3361

Avec le soutien de :



**Rédaction :** Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Métropole de Lyon, de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi qu'aux associations de protection des poissons migrateurs MRM et LOGRAMI et Unions des Fédérations de Bassins Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne.

**Remerciements à :** Claude ROUSTAN, président de la FNPF, Jean-Paul DORON, président de l'UFBLB, Samuel CHAPLAIS (UFBLB), Christian BRELY, président de l'UFBRMC, Fabien CHIRI et Maxime OULES (UFBRMC) et Jean-Pierre Faure (FDAPPMA 69) pour leurs contributions, ainsi que Nicolas BOIDIN pour son aide précieuse en rédaction et lors des relectures.

# L'ARPARA : une association régionale au service de l'intérêt général

Agrée pour la protection de l'environnement, tout comme les 12 fédérations départementales et les 2 associations de protection des poissons migrateurs adhérentes, l'ARPARA peut être missionnée **pour toute action d'intérêt général** en lien avec son champ de compétences.

## LES MISSIONS CONCRÈTES DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (ARPARA)

**Protéger et valoriser la pêche et les milieux :** L'une des missions principales de l'ARPARA consiste à mener des actions et des partenariats pour la protection des milieux aquatiques, la promotion et le développement de la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis 2017, l'ARPARA et ses structures membres conduisent un "Plan Pêche et Milieu Aquatique" en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet vise à développer la connaissance de la biodiversité, mener des travaux de restauration des milieux aquatiques et valoriser le patrimoine piscicole et aquatique.

**Représenter, défendre et partager son expertise :** L'ARPARA porte la voix des structures associatives de pêche de loisir dans plusieurs instances régionales de concertation et de décision (Comité Régional de la Biodiversité, Comité de suivi de la concession de l'aménagement du Rhône, etc.). L'ARPARA est aussi amenée à émettre des avis techniques dans le cadre de consultations publiques sur les projets d'aménagement

du territoire ou de gestion du milieu aquatique.

**Informer et animer le tissu associatif :** Ancrée dans les territoires, l'ARPARA déploie des actions d'information et de promotion de la pêche de loisir, anime le réseau des adhérents, et apporte à ses structures membres un appui technique et juridique dans des domaines divers et variés (actions de connaissance, suivi, restauration, communication, etc).



## ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE L'ARPARA

Egalement soutenue par la Fédération Nationale de Pêche et de protection des milieux aquatiques, l'association régionale est dirigée par un conseil d'administration composé de 26 membres (2 représentants par fédération départementale et 1 par association de protection des poissons migrateurs). Deux salariés — un chargé de mission technique et un chargé de communication — assurent le fonctionnement opérationnel de l'association.

## Objectifs et priorités stratégiques de la FNPF pour 2026



Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

(FNPF) "Pour 2026, la FNPF priorisera le développement du loisir pêche avec l'organisation des Assises du loisir pêche en janvier à Paris. Au cours de l'année, nous allons travailler à recruter de nouveaux pratiquants, fidéliser les pêcheurs existants et renforcer l'engagement bénévole. Une année associative riche, qui se conclura par le renouvellement des bureaux des AAPPMA dans le dernier trimestre 2026. La protection des milieux aquatiques sera au cœur de nos actions, avec des projets concrets de restauration de la qualité de l'eau et des écosystèmes, en collaboration avec nos partenaires. Nous continuerons nos études et suivis écologiques afin d'adapter au mieux la gestion piscicole face aux modifications climatiques. Pour répondre à la dégradation flagrante des milieux (avec moins de 50 % des cours d'eau en bon état écologique) et à la crise qui frappe les poissons migrateurs, la FNPF réclamera un débat national sur l'eau et la création d'un ministère dédié. Elle maintiendra également ses positions sur l'opposition au classement du silure comme «espèce exotique envahissante», et demandera un moratoire sur la pêche de l'anguille, refusant que seuls les pêcheurs de loisir soient impactés."

La mobilisation du réseau infra national et notamment des associations régionales comme l'ARPARA sera essentielle pour relayer ces orientations au plus près de nos territoires."

# Conventions de Partenariat et d'Objectifs bilan 2017 à 2025

« La pêche est au cœur des traditions que nous voulons préserver à la Région avec Philippe Meunier, vice-président délégué à la chasse et à la pêche. Ensemble, nous avons élaboré un Plan en lien avec l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'objectif de préserver nos milieux aquatiques tout en développant la pratique de la pêche. Pour les prochaines années, nous continuerons d'agir avec le même esprit : protéger notre environnement tout en respectant nos traditions. Voilà la conception positive de l'éologie

que nous portons à la Région. Nous tenons également à remercier nos associations de pêche et de protection du milieu aquatique pour leur travail et leur action engagée sur nos territoires. Nous avons créé, depuis de nombreuses années, ce partenariat en confiance, avec une action inscrite dans la durée. Nous sommes l'une des seules régions à avoir installé un partenariat durable avec les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique et c'est une grande fierté pour notre territoire.»

*« Fort de l'engagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les 3 plans pêche triennaux successifs ont vu aboutir pas moins de 116 sites restaurés, 107 parcours aménagés, 212 actions de connaissance et 143 actions d'animation et sensibilisation. »*

Photos © Région Auvergne-Rhône-Alpes



**Fabrice PANNEKOUCKE, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Laurent WAUQUIEZ, Conseiller spécial**



Après neuf ans de partenariat, les objectifs fixés par les trois Conventions de Partenariat et d'Objectifs ont été atteints, preuve d'une coopération durable entre les Structures Associatives Agréés pour la Pêche de Loisir (SAAPL) et la Région.

« Nous avons mis en place trois Plans Pêche & Milieux aquatiques : 2017-2019, 2020-2022 et 2023-2025. Ces trois Conventions de Partenariat et d'Objectifs (CPO), conduites en étroite collaboration entre les services de la Région et l'ARPRA, ont produit des résultats probants pour notre territoire.

Au total, 9 M€ ont été investis pour la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques, auxquels s'ajoutent 1,78 M€ autour de projets phares régionaux.

Au cours de ces 9 années de partenariat, l'atteinte des objectifs fixés par les CPO atteste d'une coopération dans la durée au service des pêcheurs ainsi que de la biodiversité aquatique et du rayonnement de nos lacs, plans d'eau, rivières et fleuves. Les SAAPL de nos territoires ont su mobiliser

les financements pour protéger la biodiversité, restaurer les milieux, améliorer l'accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite) et conduire des études scientifiques d'envergure régionale sur les populations piscicoles et astacicoles.

Je tiens à les remercier pour leur engagement au service des Auvergnats et des Rhônalpins.»



**Philippe MEUNIER**

Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants.

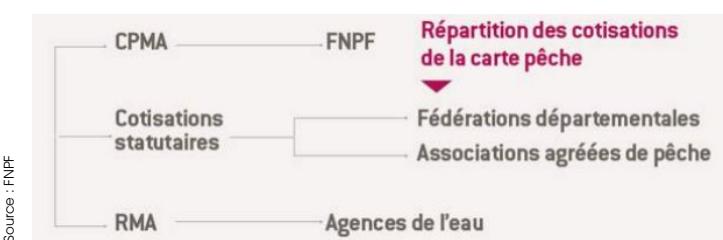
# À quoi sert l'argent des cartes de pêche ?

Pratiquer la pêche de loisir en eau douce, que ce soit en eaux libres ou dans les plans d'eau gérés par les associations, implique l'achat d'une carte de pêche pour être conforme à la réglementation. Mais en devenant adhérent d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques), le pêcheur a-t-il conscience que sa contribution financière participe activement à l'amélioration de son loisir, à la gestion et à la protection des milieux aquatiques ?

## OÙ VA L'ARGENT DES CARTES DE PÊCHE ?

Lorsque l'on achète une carte de pêche, on participe à :

- Une Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA).** Gérée par la FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France), elle est presque entièrement redistribuée aux fédérations, associations locales, régionales, Unions de Bassin et associations spécialisées (comme celles dédiées aux poissons migrateurs) pour soutenir les actions sur le terrain.
- Des cotisations statutaires.** Elles reviennent directement à la fédération départementale et à l'association locale où le pêcheur adhère. Ces fonds servent à couvrir leurs frais de fonctionnement et à financer des projets locaux liés à la pêche et à la protection des milieux.
- La Redevance Milieux Aquatiques (RMA).** Cette part est reversée à l'Agence de l'eau compétente pour le département où la carte a été achetée, afin de contribuer à la préservation et à la gestion des ressources en eau.



Source : FNPF

En Auvergne-Rhône-Alpes, lors de l'achat d'une carte de pêche départementale pour une personne majeure, les Fédérations départementales reversent aux AAPPMA une part des fonds, déterminée selon leurs propres critères, afin de soutenir leur fonctionnement et leurs initiatives locales.

Ainsi, plus de la moitié des revenus générés par la vente des cartes sont directement réinvestis sur le terrain, au profit des associations de pêche et de leurs projets.

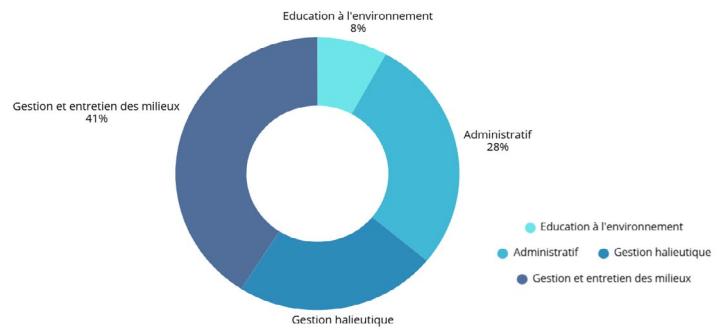
Quant à la RMA et à la CPMA, elles financent les

politiques publiques de gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques, tout en contribuant à la promotion de la pêche et à la protection des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire. Une partie de ces fonds est également redistribuée aux fédérations sous forme de subventions, renforçant leur capacité d'action et leur organisation.

## LES DIFFÉRENTS PROJETS FINANÇÉS PAR LES FÉDÉRATIONNS

Si on s'intéresse à la répartition du budget annuel des fédérations départementales (qui s'élevait en moyenne à 1 million d'euros en 2025), on observe que plus de 40 % des ressources sont allouées à la gestion, l'entretien et la restauration des milieux aquatiques. On constate également que la connaissance scientifique des écosystèmes et de la biodiversité, les travaux de restauration — comme la continuité écologique, l'aménagement des berges, la protection des zones de fraie ou la réhabilitation des habitats naturels —, ainsi que les missions de garderie et de surveillance des cours d'eau sont des priorités pour les pêcheurs. Un autre volet important concerne la gestion halieutique, notamment les opérations d'empoissonnement, et le développement du loisir pêche, avec l'entretien et l'aménagement des sites, pour lequel plus de 200 000 € sont investis en moyenne chaque année. Enfin, les fédérations s'engagent dans des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, renforçant leur rôle dans la sensibilisation et la préservation des milieux aquatiques.

## Catégories des dépenses



Source : FNPF



# 3 vidéos avec Set the Hook pour faire découvrir la région

Quelle que soit la technique de prédilection (leurre, mouche, coup, etc.) ou le type de parcours privilégié (ruisseaux, fleuves, lacs), la région Auvergne-Rhône-Alpes offre une telle diversité de parcours et d'espèces piscicoles que tout le monde peut s'amuser au bord de l'eau, et ce, peu importe son niveau de pêche.

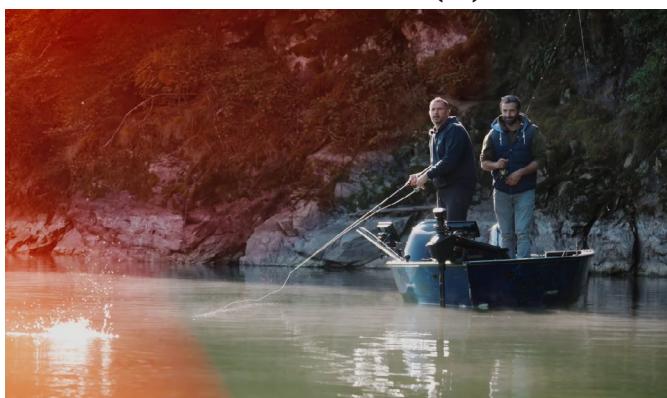
Afin de valoriser cette richesse, nous avons produit, en partenariat avec la chaîne YouTube **Set the Hook** 3 vidéos pour valoriser des techniques de pêche et des territoires diversifiés.

Pour le premier épisode, nous avons suivi Sandro, 10 ans, dans sa découverte de la pêche au feeder sur le lac de Champs (26).



Pour le second, nous avons embarqué sur le bateau de Julien, pêcheur confirmé et passionné, pour une traque des carnassiers aux leurres sur le lac d'Enchanet (15).

Et enfin, pour le troisième et ultime épisode, nous avons chaussé nos waders pour suivre Julie et Chloé Quillard, expertes et ambassadrices de la pêche à la mouche, sur une rivière d'Isère (38).



Pour voir les épisodes, rendez-vous sur la chaîne YouTube de Set the Hook.

+ d'infos : [https://www.youtube.com/@set\\_the\\_hook](https://www.youtube.com/@set_the_hook)

## Chiffres clés du loisir pêche en Auvergne-Rhône-Alpes



**226 000** pêcheurs adhérents en 2025 - 1,4 millions en France

organisation du réseau régional



**1** Association Régionale  
**12** Fédérations Départementales pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

+ de **400** A.A.P.P.M.A (Associations locales Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)



**49 000** kilomètres de cours d'eau

+ de **600** plans d'eau, lacs de plaine et de montagne, étangs...



**+ de 60** parcours de pêche labellisés famille, découverte, passion



+ de **200** hébergements pêche qualifiés et séjours clés en main



Environ **280 millions** d'euros d'impact économique par an en Auvergne-Rhône-Alpes<sup>(1)</sup>  
/ **2 milliards** d'euros en France<sup>(2)</sup>

(1) Enquête socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA, 2023)  
(2) Etude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France (2012)

# Entretien avec Diego, champion national du JFT "coup" 2025



Photo © Escape Feeling

En septembre 2025, Diego a été sacré champion national du JFT "coup" dans la catégorie junior. Nous l'avons rencontré pour revenir sur son parcours brillant et sa victoire.

## Peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Diego Lorthioir, je fête mes 14 ans demain et je suis passionné de pêche au coup.

## Pourquoi la pêche au coup ?

C'est une technique assez différente des autres pêches. On a un contact direct avec le poisson, ce qui donne des sensations uniques au bout de la canne.

## Ça t'arrive de pêcher avec d'autres techniques ?

Je vais de temps en temps à la carpe avec mon père, mais sinon j'aime vraiment la pêche au coup.

## Quelles sont les qualités indispensables pour la pêche au coup ?

Je dirais avant tout la patience.

## Qu'est-ce qui t'a donné envie de te lancer dans la compétition ?

J'ai toujours aimé pêcher avec d'autres personnes et surtout les anciens qui me donnent des conseils.

## Tu fais partie d'un club ?

Oui, je suis membre du club "Pêche Compétition Brivadoise" et je suis aussi bénévole et membre du Conseil d'Administration de l'AAPPMA de Brioude, je participe aux réunions, aux nettoyages de plans d'eau et à l'empoissonnement.

As-tu le souvenir d'un poisson qui t'a particulièrement marqué ?

Le plus gros poisson que j'ai jamais pêché : une carpe miroir de 13,3kg.

## Comment tu t'organises entre le collège et la pêche ?

En ce moment le soir après le collège, je prépare le matériel et le weekend je pêche. J'ai la chance d'avoir 2 plans d'eau sur la commune où j'habite, je vais souvent pêcher en famille ou avec le club.

## Ton plus beau souvenir sur le JFT ?

La remise des prix, c'était très intense, il y avait beaucoup de monde, c'était mon premier podium national.

## Justement, qu'est-ce que tu as ressenti sur la première marche du podium ?

De la surprise et beaucoup de joie. Ça m'a donné envie de continuer.

## As-tu un conseil pour quelqu'un qui aimerait commencer la pêche ?

Il faut s'accrocher, ne pas lâcher, persévérer et apprendre de ses erreurs. Au début, ça peut être assez dur, surtout les montages.



Photo © FNPF

## Les 2 circuits du Junior Fishing Tour

- "JFT Coup" pour la pêche au coup
- "JFT Leurres" pour la pêche des carnassiers du bord

Chaque circuit comprend 2 catégories d'âge :

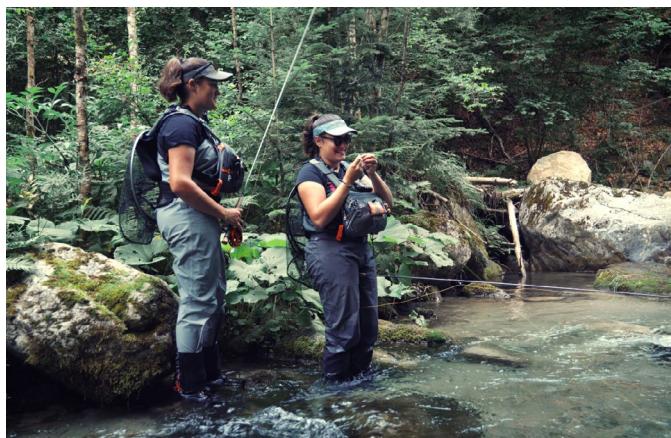
- *Les "juniors" de 10 à 13 ans*
- *Les "espoirs" de 14 à 17 ans*

La **finale régionale** du JFT 25-26 se déroulera le **23 mai 2026** en Ardèche. La **finale nationale** aura lieu le **18 juillet 2026**.

# Julie et Chloé Quillard

## les jumelles expertes de pêche à la mouche

Photo © Set the Hook



### Pouvez-vous vous présenter ?

Julie : Chloé et Julie, sœurs jumelles, passionnées de pêche à la mouche. Toutes les deux chargées de développement, Chloé pour la fédération de pêche de l'Ain et moi pour la Savoie. Dès notre enfance, nos parents nous ont sensibilisés à la beauté de la nature, à sa protection et à son respect.

### Quel est votre palmarès ?

Chloé : On a commencé la compétition toutes les deux en 2017, moi j'ai fait une pause, mais Julie a continué. En 2024, elle a remporté l'argent en individuel et en équipe au championnat du monde.

### Votre parcours de pêcheuses ?

J : On a commencé avec Papa, au coup, un peu comme tout le monde. Et dès qu'on a eu l'âge il nous a mis à la mouche.

C : Avant la pêche, on a pratiqué pas mal de sports collectifs. On aime l'esprit d'équipe, la compét' et le partage. La compétition c'est un bon moyen d'évoluer rapidement.

### Votre rivière de cœur ?

C : La rivière d'Ain, je pense qu'on est d'accord là-dessus, on a grandi au bord, on a tout appris sur cette rivière.

J : Complètement.

### Un poisson qui vous a particulièrement marqué ?

J : Mon premier ombre, en pêchant au coup avec des vers de terre dans un courant en face de la maison, la chance du débutant.

### Vous êtes toutes les deux des compétitrices. Lorsque vous pêchez, est-ce que c'est la compét' entre vous ?

C : Il y a de l'entraide, mais on garde notre esprit compétitif.

J : C'est ça, c'est la compét', mais ça reste bon enfant. On

se charrie, mais on va s'aider si l'autre a besoin.

### Qu'est-ce que ça fait d'être une femme dans le monde de la pêche ?

J : Avec Chloé, on a un caractère assez fort, ce qui nous a permis de faire notre place dans ce milieu qui peut parfois être "macho". Aujourd'hui, on arrive à convaincre d'autres filles qu'on a notre place dans le monde de la pêche.

C : Moi je trouve que les mentalités changent. Les femmes sont de mieux en mieux accueillies, les pêcheurs sont très contents de voir des femmes à la pêche.

### Selon vous, pourquoi on voit si peu de femmes au bord de l'eau ?

J : Beaucoup sont initiées par les hommes (frère, compagnon), mais très très peu se lancent toutes seules.

C : Sans doute parce qu'une majorité d'homme pense encore que « les femmes sont mieux à la maison » et osent le dire. Pour moi, c'est aux pêcheurs de faire une place aux femmes dans la pêche et de les accueillir comme il se doit.

### Qu'est-ce qu'on pourrait mettre en place pour développer davantage la pêche au féminin ?

C : Les afterworks entre filles proposés par la FD69 et la FD42, je trouve que c'est une bonne idée, pourquoi pas le faire dans d'autres fédé et communiquer dessus !

### Un message à faire passer aux femmes qui souhaitent commencer la pêche ?

J : Je vais peut-être pas faire la pub des APN (Atelier Pêche Nature), mais quand même un peu : ce sont des ateliers proposés par les fédé qui permettent de faire ses premiers pas à la pêche à moindre coût, et en plus dans le 73 et 01, ce sont des filles qui encadrent les APN !

## AFTERWORK ENTRE FILLES

Lancées il y a deux ans par la Fédération de pêche du Rhône (69) et aujourd'hui proposées par la FD42 et la FD69, ces soirées au bord de l'eau exclusivement réservées aux filles font rimer pêche à la ligne avec convivialité. L'occasion de s'initier ou de se perfectionner dans une ambiance détendue. En 2025, les ateliers spécifiques float-tube et pêche à la mouche proposés par la FD69 ont attiré une quinzaine de participantes.

Côté Loire (42), la sortie en bateau a quant à elle rassemblé 6 pêcheuses.

Photo © FD42 APPMA



CONVIVIALITÉ • PARTAGE • PROGRESSION



Championnats de France Jeunes



2025 / 2026  
*2<sup>e</sup> édition*

## CIRCUITS DE CONFRONTATION JEUNES coup & leurre

Tous niveaux / 2 catégories d'âge :

- > Juniors (-14 ans)
- > Espoirs (14 à 17 ans)

**DES LOTS DE GRANDES MARQUES  
À GAGNER**

www.  
**JUNIORFISHINGTOUR.FR**



**gifap**



# UFBRMC : coordinateur et centralisateur de données précieuses

L'Union des Fédérations de pêche des Bassins Rhône-Méditerranée et Corse, présidée par Christian BRELY, travaille en collaboration avec les FDAAPPMA et en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC pour mieux connaître, préserver et restaurer les milieux naturels aquatiques.



Photo © LIMADELON - FNPF

## BANCARISATION ET VALORISATION DES DONNÉES PISCICOLES ET THERMIQUES

Les structures associatives de pêche de loisir sont parmi les principaux producteurs de données relatives à la santé des écosystèmes aquatiques. Dans le cadre du 12e programme de l'Agence de l'eau, les objectifs du partenariat entre l'agence et les FDAAPPMA se renforcent afin de poursuivre l'accompagnement de ces actions de connaissance ainsi que l'exploitation et la valorisation des données qui en découlent. Avec l'appui d'un groupe de travail dédié associant fédérations de pêche, Office Français de la Biodiversité et agence de l'eau, l'UFBRMC joue à présent un rôle clé dans l'appui technique aux fédérations, ainsi que dans la centralisation et la valorisation de toutes ces données. L'objectif est que celles-ci puissent à terme alimenter des bases de données nationales afin que tous les acteurs du territoire, qui travaillent en lien avec les milieux aquatiques, puissent disposer de la connaissance nécessaire à la bonne prise en compte des enjeux écologique : mieux connaître pour mieux gérer, protéger et restaurer.

## SUIVI DES ÉCOULEMENTS ET DES ASSECS

Le changement climatique intensifie la fréquence et la durée des étiages, exerçant une pression croissante sur les milieux naturels et les populations de poissons. Les FDAAPPMA ont pour rôle de préserver, dans les cours d'eau, des débits suffisants pour assurer la vie aquatique et la circulation des espèces. Pourtant, elles manquent souvent de données pour gérer efficacement ces périodes de sécheresse.

Pour mieux évaluer l'ampleur des étiages, leurs conséquences sur les écosystèmes, et intégrer l'enjeu hydrologique dans les politiques publiques, plusieurs FDAAPPMA ont initié un suivi des écoulements et des assecs. Ces initiatives, réalisées en complémentarité du travail mené par l'OFB dans le cadre du réseau de suivi des assecs ONDE, ont pour but d'alimenter la plateforme "En quête d'eau" (un réseau de sciences participatives), qui vise à collecter, centraliser, analyser et valoriser les données sur les écoulements de l'eau. L'UFBRMC appuie les fédérations dans la mise en place de ces réseaux de suivis, et diffuse les retours d'expérience sur le bassin RMC. Les résultats obtenus permettront d'anticiper les événements critiques pour une gestion optimisée des cours d'eau. Certains éléments pourront aussi enrichir directement les PDPG (Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles).

## Campagne "Sauvons nos Rivières" Acte 4 : SOS petits cours d'eau



Photo © LIMADELON - FNPF

Dérèglement climatique, accaparement de l'eau, en l'espace de 30 ans, 50% des zones humides ont disparu. Dans les prochaines années, les débits estivaux pourraient chuter de -50% et les petits cours d'eau seront les premiers impactés. Leur disparition silencieuse a de lourdes conséquences sur l'aval. Le quatrième volet de la campagne « sauvons nos rivières » de la FNPF met en lumière la vulnérabilité des petits cours d'eau, essentiels à la vie des milieux aquatiques et plus largement à l'ensemble des territoires. Dans ce contexte, la pêche associative joue un rôle majeur dans le suivi hydrologique, biologique et topographique nécessaire à la protection des cours d'eau. Dans le cadre de cette campagne et afin de porter une politique de l'eau ambitieuse coordonnée à l'échelle nationale, la FNPF demande des mesures concrètes, comme par exemple : la création d'un ministère de l'eau et de la nature, ou encore une charte de protection des têtes de bassins associant les élus locaux. Les rivières ne pouvant pas parler, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du milieu aquatique lance un SOS en leur nom !



Photos © Nicolas BOUDIN - ARPARA

## 2025, une année riche en labellisations de parcours pêche

Cette année, le Comité Régional de Labellisation des Parcours de Pêche de l'ARPARA a labellisé au total 15 lieux sur l'ensemble du territoire : 13 parcours "Passion" et 2 parcours "Famille".

En temps normal, 2 à 3 parcours sont labellisés chaque année. 2025 est une année exceptionnelle avec 15 parcours supplémentaires, portant à 64 le total de parcours labellisés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Financés notamment par la FNPF et la Région, cette recrudescence de labellisations en 2025 s'explique par la volonté des fédérations départementales, des AAPPMA et de l'ARPARA de valoriser leurs territoires à travers ces "sites vitrines" emblématiques et de proposer aux pêcheurs des conditions idéales pour pratiquer leur passion, et cela, quels que soient leurs niveaux.

### PARCOURS « PASSION » ET PARCOURS « FAMILLE », QUELLES DIFFÉRENCES ?

Les **parcours « Passion »** s'adressent aux pêcheurs expérimentés à la recherche de performance. Ce sont des sites d'exception, réputés pour leur qualité piscicole et la beauté du cadre qu'ils proposent.

Les **parcours « Famille »**, quant à eux, sont pensés pour accueillir un public cherchant une approche récréative de la pêche. L'accent est mis sur l'accessibilité et le confort, avec notamment la présence de sanitaires et de tables de pique-nique à proximité des postes de pêche. L'objectif sur ces parcours est d'offrir un cadre confortable, sécurisé et convivial pour découvrir la pêche.

### DÉTAIL DES 15 PARCOURS LABELLISÉS EN 2025

- Parcours Passion au lac de la Razza sur la commune de Meillonnas (01)
- Parcours Passion "Carpodrome" sur le grand étang de Pourcheroux à Commentry (03)
- Parcours Famille de l'étang de Saint-Gérand de Vaux (03)
- Parcours Famille sur le plan d'eau de Vieure (03)
- Parcours Passion sur la Dordogne à la Bourboule (63)
- Parcours Passion sur le Guiers à St Beron (73)
- Parcours Passion sur l'Arly à Flumet (73)
- Parcours Passion sur le torrent des Glaciers à Bourg-Saint-Maurice (73)
- Parcours Passion sur le Doron de Chavière à Pralognan la Vanoise (73)
- Parcours Passion sur le plan d'eau Gresy sur Isère (73)

## TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025

- Parcours Passion sur l'Aitelène à Aiton (73)
- Parcours Passion sur le Torrent de Bissorte (73)
- Parcours Passion sur l'Arc à Val Cenis (73)
- Parcours Passion sur le ruisseau du Saint Benoît à Aussois (73)
- Parcours Passion sur le ruisseau des Blachères à Saint-Rémy-de-Maurienne (73)



Photos © Nicolas BOLDIN - ARPARA

## Projet EPR type 2 de la centrale nucléaire du Bugey Consultation publique : l'ARPARA s'est exprimée

Dans le cadre du projet de construction de deux réacteurs supplémentaires de type EPR2 sur le site de la centrale nucléaire du Bugey, l'ARPARA a contribué à la consultation publique organisée par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Voici une synthèse des observations formulées :

Ce projet, implanté sur l'un des derniers tronçons à écoulement libre du Rhône, pourrait avoir des conséquences potentielles non-négligeables sur l'écosystème. Le prélèvement d'eau "froide" et le rejet chaud dans le fleuve pourraient affecter non seulement le débit et la température des eaux, mais aussi représenter un risque de piégeage des poissons, notamment des alevins et juvéniles.

Dans un contexte de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité, nous alertons le porteur de projet sur l'impact qu'une telle entreprise pourrait représenter sur les populations piscicoles et l'équilibre du milieu aquatique.

Nous l'invitons, si le projet continue, à adapter ses installations projetées et notamment la prise d'eau, afin de limiter les incidences sur le Rhône et son écosystème.

### FESTIVAL NATIONAL DE LA PÊCHE : RETOUR SUR LE SUCCÈS DE LA PREMIÈRE ÉDITION



Avec plus de 150 exposants et 10 000 visiteurs en 2025, le Festival National de la Pêche se positionne dès sa première édition comme un événement incontournable dans le milieu. Organisé par le GIFAP, la FNPF et la Confédération Mer & Liberté (CML), cet événement promeut le loisir pêche et met en lumière le rôle essentiel que jouent les pêcheurs dans la préservation des milieux aquatiques. Une édition qui a attiré un public varié, où néophytes et passionnés - pour certains venus de loin - ont répondu présent à Nantes pour célébrer leur passion.

# Anti-pêche : tirons la sonnette d'alarme !

En France, la pêche de loisir fait face à une recrudescence de pressions de la part d'associations antispécistes. Suite à une enquête récente menée par la FNPF, 6 fédérations de pêche sur 10 déclarent avoir été directement attaquées par les animalistes. Pour le moment, les anti-pêche souhaitent interdire la pêche au vif, certains types d'hameçons, la pratique du no kill et les empoissonnements, mais leur objectif à terme est d'abolir la pêche de loisir dans son ensemble. Zoom sur cette doctrine, ses origines, son fonctionnement et la menace qu'elle représente pour la pêche, mais aussi pour les écosystèmes aquatiques.

## ORIGINES DU MOUVEMENT ANTI-PÊCHE

Né en Afrique du Sud dans les années 1960, le mouvement anti-pêche se développe surtout en Allemagne au cours des années 1980-1990. Il est intimement lié à l'antispécisme, une idéologie (portée notamment par Peter Singer et Tom Regan) qui souhaite abolir toute hiérarchisation entre les êtres vivants.

Le sujet de la souffrance animale est au cœur de la doctrine antispéciste, et son approche, très anthropomorphique, considère que n'importe quel être vivant (un insecte comme un mammifère) pourrait ressentir des sensations comparables à celles d'un être humain et donc devrait être doté des mêmes droits. Or, il n'existe pas d'élément scientifique à ce jour le prouvant. Longtemps marginal, l'antispécisme gagne du terrain depuis quelques années, notamment grâce à une stratégie bien huilée.

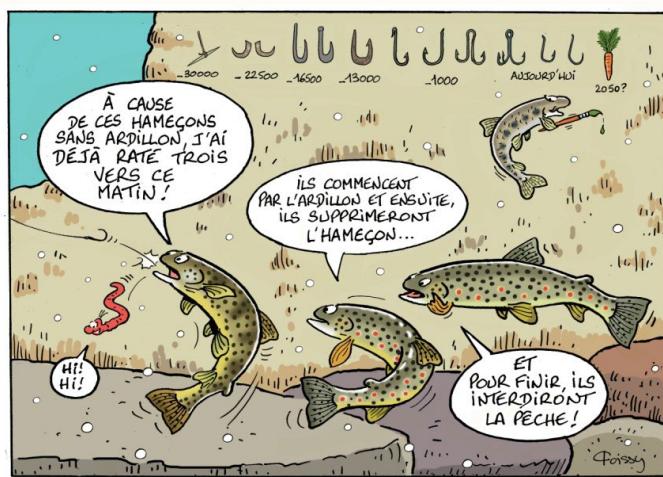
le principe est simple : cibler d'abord une pratique "phare" — comme la pêche au vif — pour obtenir son interdiction, puis passer à une autre, et ainsi de suite, jusqu'à obtenir un tel tissu d'interdictions que la pêche de loisir dans son ensemble devienne impossible à pratiquer.

En parallèle, les animalistes adoptent la stratégie du "diviser pour mieux régner". Ils exploitent les sujets clivants au sein de la communauté des pêcheurs, afin d'affaiblir toute opposition. Ainsi, ils font face à des groupes morcelés, sur lesquels il est plus facile de faire pression.

Pour mener ces combats, le mouvement antispéciste bénéficie de moyens financiers considérables, soutenus notamment par des géants de la Food Tech. Ces start-up, qui commercialisent des alternatives végétales à la viande, ont un intérêt économique direct à voir la doctrine animaliste et le mode de vie végan qui l'accompagne progresser dans l'opinion publique. La pêche de loisir est une victime collatérale de cette guerre d'influence.

## POINT SUR LES INTERDICTIONS ACTUELLES ET À VENIR

La première erreur serait de sous-estimer la puissance et l'efficacité du mouvement antispéciste. Dernier exemple en date : le 15 novembre 2025, les élus de la mairie du 19e arrondissement de Paris ont interdit l'organisation d'une manche départementale du Junior Fishing Tour (une compétition de pêche pour jeunes), prévue par la fédération de pêche de Paris sur les canaux de la capitale. Le motif ? La protection du bien-être animal et la volonté politique de ne pas promouvoir cette activité, surtout auprès de mineurs. Autre illustration qui a marqué 2025 : une association antispéciste particulièrement active a exploité des failles juridiques pour obtenir le retrait des vifs de la vente dans plusieurs magasins Decathlon, mais aussi chez certains petits détaillants.



## STRATÉGIE ET ORGANISATION

Pour parvenir à ses fins, le mouvement antispéciste a recours à différentes méthodes empruntées aux lobbies et aux plus "grands" démagogues. Premièrement, la "stratégie des petits pas", dont



Cette même association affiche publiquement son ambition d'étendre cette interdiction à l'ensemble du territoire national.

## CE QUE DIT LA SCIENCE

Face aux campagnes massives de désinformation menées par les animalistes, il devient difficile de démêler le vrai du faux. En tant qu'association régionale, nous privilégions une approche objective, fondée sur les faits et les travaux scientifiques reconnus.

L'argumentaire des anti-pêche - qui crient à qui veut l'entendre qu'il y aurait un "consensus scientifique" sur la question - s'appuie sur des études assimilant la douleur des poissons à celle ressentie par les humains. Sans nier la sensibilité des vertébrés aquatiques, il est essentiel de nuancer ce positionnement, souvent teinté d'anthropomorphisme et reposant sur des interprétations contestables.

En effet, un article publié en 2024, co-signé par 20 chercheurs de 9 pays différents, remet en cause les travaux sur lesquels repose l'argumentaire des animalistes. Ces scientifiques dénoncent une «pseudoscience» et des études contestables, qui font l'impasse sur les différences physiologiques fondamentales (comme les différences de la nature des fibres nerveuses par exemple). Ils critiquent également une tendance à assimiler précipitamment tout comportement anormal observé en laboratoire à une preuve de souffrance, tout en passant sous silence les études qui contredisent l'idéologie antispéciste.

Par ailleurs, l'anthropomorphisme a ses limites : comparer l'expérience de vie d'un poisson à celle d'un être humain relève d'une naïveté et d'une méconnaissance absolue. Les poissons évoluent dans un environnement rude, marqué par des perturbations hydrologiques extrêmes (cruies, sécheresses) et une prédation constante. Sous l'eau, le ratio prédateurs / proies est 50 fois plus élevé que sur terre. Les poissons passent leur temps à être prédatés ou à manger leurs congénères. C'est d'ailleurs pour compenser une mortalité naturelle proche de 99,9 % de l'œuf à l'âge

adulte que les poissons pondent des milliers d'œufs. Pour toutes ces raisons, si les poissons étaient dotés de la même sensibilité que la nôtre, il leur serait tout simplement impossible de survivre.

## UN GASPILLAGE D'ÉNERGIE REGRETTABLE

Les antispécistes sont tellement obsédés par le sujet de la souffrance animale, qu'ils font l'impasse sur le rôle essentiel des pêcheurs sentinelles et de leurs fédérations dans la protection des milieux aquatiques : travaux de restauration, suivi scientifique des populations et des milieux, etc.

Si les animalistes se souciaient vraiment du bien-être des poissons, ils devraient identifier les pêcheurs et les structures associatives de la pêche de loisir comme des alliés dans la protection des écosystèmes.

Plutôt que de s'en prendre à ceux qui protègent les milieux aquatiques, le mouvement animaliste - souvent porté par des urbains déconnectés de la réalité - ferait mieux de se mobiliser contre les vraies urgences qui ravagent les écosystèmes : raréfaction de la ressource en eau, pollutions et braconnages...

## APPEL À MOBILISATION

Cessons de nous voiler la face, l'antispécisme menace la pêche en France et cela va s'inscrire dans la durée. Nous, pêcheurs, avons un rôle capital à jouer : nous devons faire entendre notre voix, partager la réalité du terrain, éduquer les non-pêcheurs, alerter sur la désinformation et les approximations scientifiques de nos détracteurs.

Si nous ne le faisons pas, qui le fera ?

Nos armes : la science, le bon sens et la solidarité. Nous l'avons vu, la pêche de loisir est attaquée de tous les côtés : aujourd'hui les vifs, demain le no kill, après-demain la pêche à la ligne dans sa globalité. Face à cette menace, nous devons rester soudés, solidaires et respecter toutes formes de pêche. Il en va de la survie de notre passion.



# Low-tech, hydrologie régénérative, médecine castor... Attention aux effets de mode !

Développées depuis une quinzaine d'années outre atlantique, les techniques dites de restauration "Low-tech" de régénération des processus naturels en rivière ont le vent en poupe.

Faisant appel à l'utilisation du bois en lit mineur (épis, ouvrages dits "mimétiques castor"), les raisons de cet engouement sont simples : interventions peu onéreuses, absence de matériaux "durs", effets visibles rapidement. En outre, le ralentissement des écoulements, dans le contexte du changement climatique, viserait à favoriser la recharge des nappes phréatiques. Cependant, les impacts de cette «évolution» peuvent être délétères si les projets sont mal dimensionnés ou mal situés. Décryptage :

## DES MÉTHODES PAS SI NOUVELLES, EN RÉALITÉ ISSUES DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE

La restauration des dynamiques naturelles des rivières, par des méthodes douces, existe depuis la fin des années 1990. Il s'agit simplement des techniques de génie écologique faisant appel au bois pour réaliser des structures visant à créer des habitats, restaurer la connexion du lit et des berges (épis, tresses, fascines, etc.)

## DES MÉTHODES À ADAPTER AU CONTEXTE LOCAL

Par nature, un cours d'eau est un système qui recueille et transporte les eaux vers laval, sous l'effet de la gravité ; la pente et le débit en font donc un système énergétique. Là où les cours d'eau sont capables de créer des structures en tresses, des bras secondaires, mais qu'ils ont été rectifiés ou endigués, la technique peut être intéressante (comme en secteur de plaine). Mais là où les cours d'eau souffrent de déficit de continuité, là où ils n'ont pas le fonctionnement hydromorphologique compatible, les conséquences de ces aménagements sont malheureusement bien prévisibles et équivalentes à celles des seuils en rivière. Confrontés à l'allongement des périodes de sécheresse, voire d'assecs, ils peuvent conduire à une transformation radicale des systèmes, depuis des faciès d'écoulement initialement courants vers des biotopes stagnants.



Illustration © FD69 - Foissey

## RALENTIR, INFILTRER... ET LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DANS TOUT ÇA ?

Les techniques dites "mimétiques castor" visent à créer des épis et ouvrages transversaux pour ralentir, réhydrater les sols, faciliter la recharge des zones humides... Si naturellement les barrages de castor peuvent être démobilisés par une crue morphogène, ce n'est pas le cas des seuils mimétiques, renforcés par l'usage de pieux et profondément ancrés dans le sol. Par ailleurs, un ouvrage transversal, même de faible hauteur, peut faire obstacle à la migration des poissons, migration nécessaire en temps de stress hydrique, thermique ou pour la reproduction ; tout ceci sans compter l'ennoiement, l'envasement et l'asphyxie des habitats courants qui en résulte.

## POUR CONCLURE

Si les objectifs de restauration semblent pertinents et partagés, le caractère expérimental de ces «nouveaux ouvrages» doit faire l'objet d'une vigilance et surveillance accrue. Enfin, n'oublions pas que les arguments en faveur du retour du castor (et de ses ouvrages) sont aussi repris par les promoteurs de la petite hydro-électricité...

### Avant



Photos vFDAAAPPMA 69

### Après



## Connaissez-vous le harle bièvre ?

Photo © FDAPPMA 01



Observé sur les rives du lac Léman depuis les années 1990, le harle bièvre (*Mergus Merganser*) est une espèce protégée de canard piscivore dont la population connaît une forte progression. Depuis quelques années, de plus en plus d'individus sont identifiés hors du Léman, sur des rivières de Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

De la taille d'un colvert, cet oiseau très agile sous l'eau peut plonger jusqu'à 10 mètres de profondeur. Son corps allongé, ses larges palmes et son bec terminé par un crochet pourvu de « dents » pointues font du harle bièvre un prédateur redoutable pour les poissons.

## La carte de pêche : un engagement concret pour la protection de la pêche et des poissons

Chacun le sait : les pêcheurs sont de véritables sentinelles des cours d'eau. Mais ce que nous savons moins, c'est qu'en acquérant une carte de pêche, le pêcheur ne se contente pas d'obtenir une autorisation de pêcher. Il participe également à la gestion et à la bonne santé des écosystèmes.

### FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS ENGAGÉES POUR LA PROTECTION DU MILIEU

En France, la protection des rivières et des poissons repose à 100% sur le tissu associatif de la pêche, via notamment les AAPMAs (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), les Fédérations Départementales, Régionales, et la Fédération Nationale de pêche.

Ces structures, s'occupent bien entendu de la gestion et du suivi des populations piscicoles, mais elles mènent également des études et des chantiers afin de garantir la bonne santé des milieux aquatiques (restauration de zones de fraie, entretien de la végétation, suivi de l'impact des poissons piscivores, etc).

Exclusivement piscivore, son alimentation varie selon son habitat et inclut, entre autres, de la truite, de la perche, du vairon, du brochet, du goujon, du chabot, de la brème, de la carpe, de l'ombre et de l'ablette. Bien que ses proies mesurent la plupart du temps moins de 10 cm, il peut exceptionnellement capturer des poissons de 30 à 40 cm.

À ce jour, peu d'études documentent l'impact du harle bièvre sur les populations piscicoles en France. Cependant, des études réalisées dans d'autres pays ont démontré les conséquences de l'alimentation du harle, notamment sur les salmonidés, qu'il apprécie particulièrement. Avec une consommation moyenne de poisson de 300 à 700g / jour / individu, une aire de répartition en extension et une population en croissance, il est ainsi suspecté d'avoir un impact important sur certains cours d'eau salmonicoles en France.

Si vous l'observez sur les cours d'eau, pensez à tenir informé votre AAPMAs ou votre Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique.

Pour chaque carte de pêche achetée, une partie de la somme revient directement à l'AAPPMA de l'adhérent et va financer des missions concrètes, comme celles évoquées plus haut.

### DROIT DE VOTE : ÉLECTION AAPMAs 2026

En 2026, les pêcheurs sont appelés aux urnes pour élire les représentants de leurs AAPMAs. L'achat d'une carte de pêche donne automatiquement droit de vote, sous réserve de détenir une carte valide (personne majeure, découverte femme ou personne mineure) l'année des élections. Pour les mineurs de 12 à 16 ans, une autorisation parentale écrite sera également demandée.

Pour se présenter au conseil d'administration dans une AAPMAs, il faut y avoir été adhérent pendant deux années consécutives, soit en 2025 et 2026.

Les dates des élections varient en fonction des AAPMAs, nous vous invitons à les contacter pour plus de renseignements.



# L'Ain aménage ses sites de pêche : accessibilité, sécurité et nature préservée au Lac de Barteran et à la Razza

En 2025, deux projets de travaux et aménagements halieutiques ont vu le jour sur les sites de pêche de la Razza à Meillonnas et du lac de Barteran à Pollieu. Ils démontrent le dynamisme et l'engagement de la fédération de l'Ain et des APPMA locales dans la valorisation et l'accessibilité des espaces halieutiques du département.



LA RAZZA À MEILLONNAS,  
UN PLAN D'EAU RESTAURÉ  
ET ACCESSIBLE

Au cœur de l'agglomération du Grand-Bourg, le lac de la Razza offre un nouveau visage après les travaux de rénovation menés avec l'APPMA « Les amis du Sevron » et la commune de Meillonnas. Les berges et digues vieillissantes ont été restaurées pour garantir la sécurité et faciliter la pratique de la pêche et de la promenade. Une nouvelle passerelle en bois permet désormais de faire le tour du lac à pied, offrant un accès privilégié à tous les pêcheurs et promeneurs. Plusieurs pontons bois et une dizaine de tables de pique-nique ont été installés pour une pratique confortable de la pêche. L'accessibilité a été améliorée, avec la création d'un sentier piéton sécurisé autour du plan d'eau et d'un parking stabilisé, centralisant les accès et assurant la sécurité. Un soin particulier a été apporté à la protection des milieux aquatiques grâce à l'enrochement des berges et à la restauration du vannage, garantissant la préservation de la biodiversité locale. La mise en place de panneaux d'information, la diffusion d'un film dédié et la labellisation « Parcours Passion » témoignent de l'intégration du site dans le tissu local avec une offre d'initiation et de sensibilisation menée par la Fédération de l'Ain.

## LE LAC DE BARTERAN À POLIEU : PÊCHE ACCESSIBLE POUR TOUS GRÂCE AU PONTON PMR

Situé à proximité de Belley, le lac de Barteran est devenu un exemple d'accessibilité et d'intégration paysagère avec la création d'un ponton de pêche PMR (Personnes à Mobilité Réduite), porté par l'APPMA du Bas-Bugey. Le site, classé Espace Naturel Sensible (ENS), accueille de plus en plus de visiteurs, mais ne disposait pas, jusqu'alors d'installation adaptée aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Le projet a donc porté la création d'une plateforme de pêche PMR de 6 mètres sur 3,5 mètres,

accessible via un chemin PMR de 15 mètres équipé d'un revêtement adapté, garantissant un accès facile et sécurisé. Le ponton, en bois imputrescible et équipé de garde-corps, permet la pratique de la pêche en toute sécurité, tout en préservant l'intégration paysagère du site. Les aménagements comprennent également deux places de stationnement adaptées, une signalétique et un panneau d'accueil présentant la réglementation, la biodiversité du site et les partenaires. Au-delà de l'inauguration, programmée en 2026, ce ponton accueillera des ateliers adaptés, afin d'offrir une initiation à la pêche accessible à tous et renforcer la vocation inclusive du loisir pêche sur le territoire. Ce projet emblématique illustre la volonté de favoriser une pêche pour tous et une gestion durable des espaces naturels. Deux exemples concrets d'un engagement pour tous.

Les aménagements réalisés à Meillonnas et Polieu traduisent la capacité des APPMA et de la Fédération de l'Ain à proposer des solutions innovantes et inclusives :



1. Sécurisation et confort de pratique pour les pêcheurs.
2. Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
3. Préservation de la biodiversité et valorisation des espèces locales.
4. Promotion des sites avec des animations, des supports pédagogiques et un engagement fort des bénévoles.

Ces deux projets structurants invitent pêcheurs, promeneurs et habitants à redécouvrir des espaces naturels remarquables, entièrement accessibles, attractifs et respectueux de l'environnement, confirmant la place du département de l'Ain comme territoire d'excellence pour la pêche de loisir et l'engagement écologique.



## Aménagement de trois parcours de pêche dans l'Allier

La Fédération Départementale de Pêche de l'Allier poursuit son engagement en faveur d'une pêche accessible à tous, conviviale et respectueuse des sites naturels. Trois parcours viennent d'être aménagés et labellisés par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), offrant aux pêcheurs comme aux familles de nouvelles possibilités de pratique. Ces travaux témoignent d'une volonté partagée : rendre la pêche plus inclusive et diversifiée, tout en valorisant le patrimoine halieutique et naturel du département.



### L'ÉTANG DE SAINT-GÉRAND-DE-VAUX : UN SITE PENSÉ POUR LES FAMILLES

Véritable écrin de nature de 9 hectares, l'étang de Saint-Gérand est depuis longtemps un lieu prisé des pêcheurs de l'Allier. La pêche de nuit est possible sur réservation, faisant du site une destination recherchée des amateurs de carpe. Facile d'accès, doté de parkings, d'aires de

jeux et de la proximité de services (restaurant, camping-car), le site se prête autant aux sorties familiales qu'aux sessions sportives. En partenariat avec la commune, la Fédération a travaillé à renforcer cette vocation familiale. Trois avancées existantes ont été aménagées en zones de pêche partagées et sécurisées. Pour chacune, une place de parking a été créée, dont certaines spécifiquement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Une signalétique claire complète ces aménagements. Grâce à ces efforts, le site a obtenu le label « Parcours Famille », garant de sa convivialité et de son accessibilité.



### LE CARPODROME DE COMMENTRY : UN « PARCOURS PASSION »

À la périphérie de Commentry, l'AAPPMA locale est propriétaire d'un ensemble de trois étangs de petite taille (0,8 ha, 0,7 ha et 0,9 ha). Pour diversifier son offre et répondre à la demande croissante des pêcheurs au coup, elle a choisi de transformer le plus grand étang en carpodrome.

Les travaux ont été conséquents : mise aux normes des installations, aménagement des berges et création d'une banquette permettant à la fois d'installer des postes de pêche et de faciliter le cheminement piéton. Comme pour les autres sites, une signalétique adaptée a été implantée aux points stratégiques. Ces améliorations ont valu au site d'être labellisé « Parcours Passion », un signe distinctif qui récompense la qualité et l'intérêt halieutique du plan d'eau.

### LE PLAN D'EAU DE VIEURE : CONFORT ET ACCESSIBILITÉ

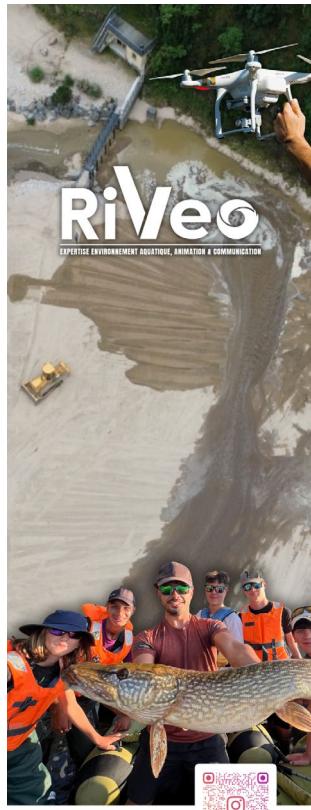
Avec ses 33 hectares, le plan d'eau de Vieure est l'un des sites emblématiques des loisirs de plein air dans l'Allier. Entre baignade, activités nautiques et pêche, il attire un large public, local comme touristique. Pour renforcer son attractivité et son confort d'accueil, plusieurs aménagements dédiés spécifiquement à la pêche de loisir ont été réalisés. Parmi eux : zone de pêche partagée de 6 m x 6 m adaptée aux PMR et pensée aussi pour les familles et animations pédagogiques, un abri pêche de 16 m<sup>2</sup> équipé d'une table de pique-nique, ainsi qu'une signalétique intégrée harmonieusement dans le paysage. Ces améliorations, qui ont valu au site d'obtenir le label « Parcours Famille », s'ajoutent à sa dimension événementielle : en juin dernier, le plan d'eau a accueilli les manches des finales régionales du Junior Fishing Tour 2025.



### DES PROJETS RENDUS POSSIBLES GRÂCE AUX PARTENAIRES

Ces trois réalisations sont le fruit d'un travail collectif. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Allier, la Fédération Nationale pour la Pêche en France et les AAPPMA locales ont contribué au financement et à la concrétisation des projets. Avec ces nouveaux parcours, la Fédération de l'Allier confirme son rôle moteur dans le développement d'une pêche moderne, accessible et attractive. Les pêcheurs comme les familles peuvent désormais profiter d'espaces mieux aménagés, renforçant ainsi l'image du département comme territoire de pêche et de nature.

# Rivéo, un outil innovant pour accompagner la mutation du réseau pêche en Ardèche



Suivez-nous !



Depuis plus de quinze ans, la Fédération de Pêche de l'Ardèche anticipe une transformation profonde du réseau associatif. Les AAPMAs, bien que dynamiques, peinent à reposer uniquement sur le bénévolat pour assurer des missions de plus en plus techniques, éducatives et réglementaires. La diminution des financements publics accentue encore la nécessité de construire un modèle plus solide et durable.

## DE L'ÉVOLUTION DES ATELIERS PÊCHE NATURE (APN) À LA CRÉATION DE RIVÉO

Dès 2010, une première réponse est apparue avec le développement de plus de quarante Ateliers Pêche Nature (APN). Ces activités, destinées à sensibiliser les jeunes à la pêche et à la biodiversité, étaient en Ardèche, obligatoirement encadrées par des moniteurs-guides indépendants. Mais l'essor rapide du nombre d'APN a révélé un manque de disponibilité de ces professionnels. Certaines AAPMAs ont alors franchi un cap en embauchant directement des animateurs salariés, amorçant une véritable professionnalisation de l'offre éducative.

En 2022, le dispositif « *Emplois les pieds dans l'eau* » est lancé. Porté par cinq AAPMAs et coordonné par la Fédération, il permet à toutes les associations ardéchoises de bénéficier, à la demande, de salariés pour animer, communiquer ou conduire des actions techniques. Cette organisation innovante a montré son intérêt, mais sa gestion demeurait complexe. C'est dans ce contexte qu'est née Rivéo.

En 2025, la Fédération crée Rivéo, une SASU détenue à 100 %. Cette structure regroupe les emplois existants et propose des prestations professionnelles, souples et mutualisées. Pour les AAPMAs, Rivéo allège le poids du bénévolat et garantit des coûts maîtrisés grâce à la prise en charge partielle des missions régaliennes par la Fédération. Mais son rôle ne s'arrête pas là : Rivéo est aussi au service des fédérations, ainsi que des acteurs publics et privés qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement technique, éducatif ou de communication.

## UNE DYNAMIQUE DÉJÀ BIEN ENGAGÉE...

Rivéo concentre aujourd'hui son action sur l'Ardèche mais a été pensée comme un outil au service de l'ensemble du réseau. Elle peut ainsi accompagner les AAPMAs locales, les fédérations de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi intervenir partout en France. Sa souplesse lui permet de proposer des prestations adaptées à chaque territoire, qu'il s'agisse d'actions éducatives, techniques ou de communication.

En moins d'un an d'existence, Rivéo affiche déjà plus de 250 000 € de prestations devisées. Ce résultat confirme la pertinence d'un modèle souple et mutualisé, capable de répondre aux besoins croissants des associations, de développer de nouveaux partenariats et de renforcer la professionnalisation du réseau.

Rivéo symbolise ainsi le passage du « tout bénévole » au « bénévole accompagné ». En offrant un accompagnement professionnel et en renforçant l'action territoriale, cette structure préserve l'ADN associatif et militant tout en ouvrant la voie à un avenir plus cohérent et durable pour le monde de la pêche.

# Une déclinaison de la convention nationale avec la gendarmerie

En janvier, la Fédération a signé avec le groupement de gendarmerie départementale du Cantal une convention, déclinaison locale de la convention nationale établie entre la FNPF et la gendarmerie.

Cette convention départementale entre la gendarmerie et la fédération vise à instaurer un partenariat, axé sur la technique et l'opérationnel permettant le partage d'informations, d'outils, d'expertise et d'appui à la garderie.

En 2025, plusieurs points de mutualisation ont déjà été mis en œuvre : mise à disposition de l'application "Vigipêche" pour les brigades de gendarmerie, réalisation de tournées de police pêche communes, notamment de nuit, en rivière et en lac.

Prochaines étapes : une formation des brigades de gendarmerie aux missions de police de la pêche sera organisée. Une intervention dispensée par la gendarmerie et centrée sur la déontologie et les bonnes pratiques lors des contrôles sera également proposée aux gardes-pêche particuliers. Ce travail commun a aussi été l'occasion de communiquer sur la convention, mais aussi sur la surveillance des pêcheurs et des milieux.



Photos © FDAPPMA 15

## CRÉATION D'HABITATS PISCICOLES SUR LE LAC DE BARRAGE DE LASTIOULLES

Le lac de barrage de Lastioulles est un site touristique majeur du nord Cantal situé sur le plateau de l'Artense entre Monts du Cantal et Massif du Sancy. Destiné à la production hydroélectrique, ce lac présente un marnage pouvant être important, induisant des réductions drastiques de surfaces d'habitats disponibles pour les espèces de carnassiers et de cyprinidés qui y vivent.

Afin d'améliorer la dynamique piscicole sur le lac et d'accroître l'attractivité halieutique, la Fédération du Cantal a porté une opération destinée à créer plus de 1400 m<sup>3</sup> de caches par l'installation de 70 récifs de différentes natures à toutes les profondeurs. Des amas d'arbres, des amas de blocs, des buses de grande taille ou encore des empilements de gabions remplis de branches et blocs ont été créés et installés au printemps 2025. Ainsi, de nouveaux habitats sont disponibles quel que soit le niveau du lac pour les espèces piscicoles...

Des suivis de l'utilisation de ces récifs vont être prochainement réalisés en partenariat avec le club de plongée d'Aurillac.

*Les travaux ont été réalisés grâce aux soutiens financiers de : l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, EDF, Sumène Artense Communauté et le monde de la Pêche (AAPPMA de Champs-sur-Tarentaine, FNPF, FDPPMA 15).*



# Camp pêche 2025

## avec la Fédération de Pêche de la Drôme !

Du 21 au 25 juillet 2025, la Fédération de Pêche de la Drôme, en partenariat avec Valence Romans Agglo, a proposé son 3<sup>ème</sup> camp pêche de l'année. Retour sur une semaine riche en émotions pour ces jeunes pêcheurs comme pour les animateurs.

La première matinée est consacrée à l'accueil des participants. Et tout commence par une session montage du camp et des toiles de tentes pour les 5 jours à venir dans un camping situé à Ancône. Une fois bien installé, c'est la découverte du secteur de pêche, particulièrement riche en plans d'eau. Un environnement aquatique idéal pour proposer aux jeunes apprentis la pratique d'un maximum de techniques de pêche pendant le camp. L'après-midi, il est temps de tester les bases et de confirmer ses acquis sur la technique de pêche au coup. Les premiers poissons sont attrapés et les sourires apparaissent. Pour pimenter le tout, les animateurs de la fédération briefent les pêcheurs en herbe sur le challenge de pêche au coup en américaine qui les attend le dernier jour du camp. Les vainqueurs se verront attribuer le titre de meilleurs pêcheurs de la semaine !

Pour la seconde journée, l'effectif est divisé en trois groupes : pêche au coup, pêche au feeder et un dernier qui se lance palmes aux pieds pour une session pêche en float-tube. Gardons, brèmes, grosses tanches et black-bass sont au rendez-vous !



Le troisième jour est consacré à une session float-tube pour tous. En fin d'après-midi, la fatigue se fait bien sentir ! Heureusement, les jeux et le programme festif de la veillée nocturne tiennent les aventuriers pêche en alerte autour d'un quizz musical et de danses endiablées qui rythment la soirée.

Pour le quatrième jour, c'est float-tube et pêche au coup avec entraînement pour le concours du lendemain. Une nouvelle fois, les poissons sont au rendez-vous avec des touches et prises qui se succèdent tout au long de la journée !

Dernier jour, c'est l'heure du concours... Les équipes sont dans les starting-blocks, les asticots gigotent sur les hameçons, l'amorce est prête, chacun attend le top départ pour mettre les lignes à l'eau. Le gong retentit, les lignes se déposent à l'eau, les flotteurs se dressent en attendant de couler...

Les premières touches ne traînent pas avec des gardons et des brèmes... puis vient LA touche ! Une énorme tanche met le doute à tous les concurrents. Tout le monde se concentre pour attraper un maximum de poisson. C'est une énorme pêche de gardons qui met le point final de ce challenge pêche avec pas loin de 2 000 points qui apportent la victoire à l'un des binômes !

Chaque participant repart heureux avec en cadeau leurres, tours de cou et de nombreux goodies pour célébrer en vainqueur cette superbe semaine passée tous ensemble !

Merci à l'Agglo Romans-Valence pour le partenariat dans l'organisation de ce camp pêche.



Photos © Laurent MADELON-FNPF



# Diversification des écoulements et des habitats aquatiques sur la Gère aval, communes de Vienne et Pont-Evêque

La Gère est un cours d'eau isérois de première catégorie piscicole d'environ 35 km (sous-bassin Rhône-Moyen). La partie en aval du linéaire de cette rivière se caractérise par une morphologie très artificialisée. La Fédération, déjà intervenue en 2009 sur un autre tronçon, engage en 2025 une opération de restauration de diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur un tronçon de la Gère aval relativement homogène.

La Gère prend sa source dans la forêt de Bonnevaux en Isère. Ce cours d'eau traverse une plaine agricole sur toute sa partie médiane et arrive en milieu urbain sur sa partie aval pour confluer avec le Rhône au niveau de la ville de Vienne. La Gère a la particularité d'avoir des eaux plus abondantes et plus « fraîches » sur l'aval de son linéaire, du fait de la présence de plusieurs résurgences avant son arrivée en agglomération. Cependant,

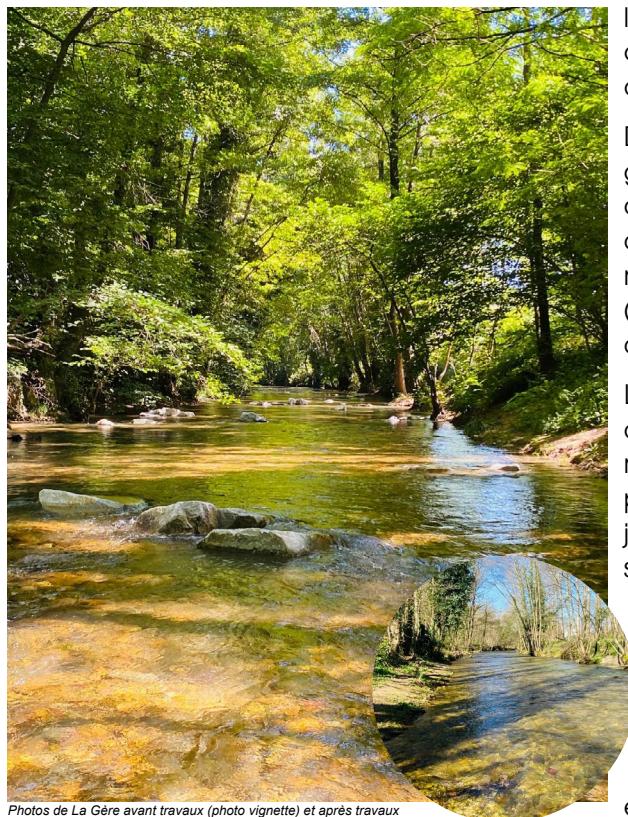
la Gère aval se caractérise par une morphologie très artificialisée conditionnant une banalisation des écoulements et des habitats avec une altération importante de la connectivité latérale.

Dans ce contexte très urbanisé, où les enjeux humains et géotechniques sont très présents, il paraissait difficile d'envisager des solutions de restauration impliquant un remodelage important des berges et de la structure du lit. C'est pourquoi dans le schéma de restauration écomorphologique du contrat de rivières des 4 Vallées (BURGEAP, 2015), il avait été proposé sur ce secteur la réalisation d'aménagements uniquement dans le lit mineur.

La Fédération de Pêche de l'Isère en collaboration avec l'AAPPMA de Vienne (l'APGR) ont donc souhaité porter une opération de restauration de diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur un tronçon de la Gère aval relativement homogène, juste à l'amont d'un tronçon qui avait déjà bénéficié du même style d'aménagement en 2009.

Les travaux ont consisté en la mise en place de blocs disposés de manière éparses pour hétérogénéiser les écoulements et créer des habitats aquatiques, sur environ 200 mètres.

La truite ayant de plus en plus de mal à vivre sur la Gère médiane et amont (niveau d'eau très bas et températures en hausse), il était important pour l'AAPPMA de Vienne d'améliorer la capacité



Photos de La Gère avant travaux (photo vignette) et après travaux

© Eric BARBIER

d'accueil sur ce secteur pour

permettre notamment aux truites de la Gère aval de trouver un habitat compatible avec l'ensemble de son cycle biologique.

Ces travaux ont fait appel à une entreprise de travaux locale, Genevray pour la manœuvre de la pelle et ils ont été conduits par l'association au Fil de l'Eau (Eric Barbier) pour diriger le chantier. Une pêche de sauvetage a été réalisée par la Fédération de pêche de l'Isère juste avant le début des travaux afin de capturer et déplacer les poissons présents sur le tronçon. Espèces présentes : truite, chabot, loche et vairon.

Coût total de l'opération : 21 083 € TTC avec les études et la pêche électrique.

Financeurs du projet : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Auvergne-Rhône-Alpes, FNPF, FDAAPPMA 38 et AAPPMA de Vienne.

# Suivi piscicole post-crue 2024

## un constat plutôt rassurant



Photos © FDAPPMA 42

La FDAPPMA42 a réalisé des inventaires piscicoles par pêche électrique sur les cours d'eau du Pilat qui ont subi les effets dévastateurs de la crue de l'automne dernier. Celle-ci a en effet bouleversé la morphologie des cours d'eau : arrachage des berges, laminage des fonds, charriage, transport et dépôts alluvionnaires massifs générant un engravement parfois impressionnant des cours d'eau.

Les résultats des pêches électriques en 2025 sont très encourageants. Sur chaque cours d'eau inventorié, la truite fario a été capturée. Comme la crue est arrivée avant la phase de reproduction, les géniteurs relictuels, certes peu nombreux, ont pu poser leurs œufs et les féconder efficacement d'autant plus que le substrat était parfaitement nettoyé. Résultat : beaucoup de juvéniles des truites de l'année dans un contexte hydrologique hivernal et printanier optimal.

### Tendances sur les cours d'eau concernés par les pêches électriques de suivi des populations piscicoles

- **GIER AMONT secteur la Valla, Les Sagnes et rau de la Fare** : la population de truites est peu impactée et bien diversifiée au niveau classe de taille.
- **DORLAY AMONT sur les Scie et Scie de Grandjean** : même constat que sur le Gier malgré un habitat très modifié par la crue.
- **RAU LE GÂ à Doizieux** : impact majeur de la crue ayant formé un énorme dépôt de sédiments. Une seule truite adulte sur presque 200 ml.
- **COUZON AMONT barrage à Sainte Croix** : de nombreuses truitelles et quelques sub-adultes en aval du barrage. Population bien structurée avec forte cohorte de truitelles.
- **LA DÉÔME** en amont de Bourg, **ARGENTAL, RIOTET AMONT ET PARAIN** : population en bon état et bien structurée sans impact notable de la crue sur le cours d'eau.
- **TERNAY AMONT à St Julien Molin Molette** : la population reste en bon état et assez bien structurée ; par contre, en aval du village, fort impact de la crue avec de nombreuses truitelles et très peu d'adultes.
- **LE RAU DE VÉRIN** : quelques truitelles de l'année, deux sub-adultes capturées sur 100 ml : population plus impactée par les étiages sévères depuis 2015.
- **LE BASSIN DU BATALON** au niveau de Malleva : population surtout composée de truitelles, quelques adultes résiduels.
- **LIMONY ET RAU DE FAYEN** : fort impact de la crue, on ne capture quasiment que des truitelles avec de très rares adultes.



Considérant cela, on ne peut qu'inciter les pêcheurs à gracier leurs prises afin de laisser un maximum de poissons adultes pour l'automne prochain et assurer une reprise plus rapide de la dynamique de populations.

# Promotion et développement du loisir pêche en Haute-Loire aux côtés des communes et collectivités

La Fédération de pêche de Haute-Loire échange depuis plusieurs années avec les communes et collectivités dans le but de valoriser les plans d'eau du département. Elle les accompagne aujourd'hui dans une gestion encadrée des plans d'eau communaux avec un accès à la pêche simplifié via une carte de pêche départementale pour tous.



Photos © FDAPPMA 43

Cette démarche mise en place sur l'ensemble du territoire de la Haute-Loire a permis à la Fédération de signer, avec communes ou communautés de communes propriétaires, plusieurs baux de pêche du département. La fédération de pêche récupère entre autres la **gestion et le suivi des étangs de Saint Paulien, de Maubourg, de Costaros et de Champagnac le Vieux**. Le département disposant de peu de plans d'eau, ces derniers, mis en visibilité deviennent accessibles à la pêche de loisir via la carte de pêche départementale.

## LA GESTION FÉDÉRALE D'UN PLAN D'EAU



La gestion fédérale d'un plan d'eau communale rassure souvent les communes ou collectivités. En effet, la réglementation est ainsi adaptée et homogénéisée avec l'ensemble du département. Ce travail de développement nécessite parfois une évolution réglementaire pour mettre en cohérence la pêche de loisir avec les peuplements piscicoles présents. Des modifications de statuts ou de classement des plans d'eau peuvent ainsi être réalisées par la fédération. Par exemple, la Fédération porte aujourd'hui plusieurs demandes visant l'obtention de statuts de Plan d'eau à Valorisation Touristique.

## MISE EN VALEUR HALIEUTIQUE DES SITES DE PÊCHE

Par une gestion des plans d'eau fédéraux, la fédération a la charge de la mise en valeur halieutique du site. Elle assure ainsi la promotion de la pêche des plans d'eau repris sur les supports de communication, site internet, vidéo, communiqué de presse ou encore réseaux sociaux. Pour parfaire cette promotion, les nouveaux plans d'eau sont intégrés dans le programme d'animation à destination du public pendant la période estivale.



En parallèle, la Fédération assure, si nécessaire, la mise en œuvre de travaux d'aménagement halieutique comme des plateformes de pêche pour personne à mobilité réduite, remise en état des sites, inventaires faunistiques.... sans oublier les missions de surveillance de la police de la pêche parfois avec l'aide des gardes-pêche de l'A.A.P.P.M.A. locale.

# Garde-pêche dans le Puy-de-Dôme : des missions bénévoles renforcées

Le service Garderie de la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme renforce, depuis 2024, son réseau de gardes-pêche particuliers fédéraux présents sur le terrain toute l'année. Maillon essentiel dans la prévention auprès des pêcheurs, relais d'information sur les pratiques et lanceur d'alerte, le garde-pêche veille également au respect de la réglementation au bord des rivières du département. Zoom sur une mission indispensable au fonctionnement du réseau pêche.

La Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme dispose d'un Pôle Garderie qui assure le contrôle des pêcheurs et une veille sur les milieux aquatiques (police de la pêche et police de l'eau). Deux chargés de développement coordonnent, forment et animent le réseau des gardes-pêche particuliers (GPP) du département. L'ensemble du réseau des gardes-pêche particuliers compte 70 gardes commissionnés par leur APPMA dont ils surveillent les baux de pêche. Ils exercent sous la responsabilité de leur Président et sous l'autorité du procureur de la République.



Les gardes-pêche sont des acteurs essentiels de la pêche associative. Ils sont à l'écoute des usagers en tant qu'interlocuteur privilégié des pêcheurs qu'ils renseignent et conseillent sur la réglementation et sur les secteurs de pêche. Ils rendent compte et informent leur APPMA et la FDPPMA de leurs activités de garderie et font remonter des informations qui serviront à l'évolution de la réglementation. Ils veillent au respect de la réglementation et jouent un rôle de lanceur d'alertes vis-à-vis des pollutions et autres atteintes à l'environnement.

La fonction première des gardes-pêche particuliers est la prévention qu'ils assurent par leur seule présence au bord des cours d'eau. En cas d'infraction à la réglementation, les gardes-pêche particuliers recourent à leurs missions de police de la pêche et procèdent à une verbalisation.

Les moyens de communication et de contrôle évoluent. L'application Vigipêche en est l'illustration. Grâce à l'application, utilisable sur smartphone, les gardes-pêche particuliers peuvent contrôler la validité des cartes de pêche.

## LES GARDES PÊCHE PARTICULIERS FÉDÉRAUX BÉNÉVOLES, GPPFB

Depuis deux ans, la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme a développé un réseau de Gardes de Pêche Particuliers Fédéraux Bénévoles, GPPFB. Une vingtaine de gardes des APPMA a rejoint notre Garderie Fédérale. Organisés par bassin versant, ils interviennent pour la Fédération sur demande de la fédération. Ils sont tous habilités à intervenir sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du département. La création de ce réseau a permis d'augmenter le nombre de journées de garderie avec des contrôles plus réguliers sur des secteurs très fréquentés par nos adhérents. Plusieurs missions ont aussi été consacrées à des atteintes au milieu. L'aide et la disponibilité des GPPFB ont permis une plus grande rapidité d'intervention ainsi qu'un meilleur suivi des dossiers. De plus, ils n'hésitent pas à apporter un soutien à d'autres actions fédérales (inventaires piscicoles, animations, etc).



Photos © FDAAPPMA 63

Particuliers Fédéraux Bénévoles, GPPFB. Une vingtaine de gardes des APPMA a rejoint notre Garderie Fédérale. Organisés par bassin versant, ils interviennent pour la Fédération sur demande de la fédération. Ils sont tous habilités à intervenir sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du département. La création de ce réseau a permis d'augmenter le nombre de journées de garderie avec des contrôles plus réguliers sur des secteurs très fréquentés par nos adhérents. Plusieurs missions ont aussi été consacrées à des atteintes au milieu. L'aide et la disponibilité des GPPFB ont permis une plus grande rapidité d'intervention ainsi qu'un meilleur suivi des dossiers. De plus, ils n'hésitent pas à apporter un soutien à d'autres actions fédérales (inventaires piscicoles, animations, etc).

Si vous souhaitez devenir garde de pêche dans votre APPMA, prenez contact avec le service garderie de la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme : [n.boulekhali@peche63.com](mailto:n.boulekhali@peche63.com)

Nous vous informerons des démarches à réaliser et dates de formation.

# Camps pêche pour les jeunes : deux années de succès !

Le rideau est tombé sur les camps de pêche 2025 organisés par la fédération. Une deuxième année pour ces rendez-vous pêche, lancés en 2024. 23 jeunes pêcheurs ont été accueillis sur 3 jours pour découvrir et perfectionner leurs techniques de pêche et vivre des émotions inoubliables. Une clôture de la saison exceptionnelle qui s'est déroulée fin août au Lac des Sapins à Cublize avant le lancement des inscriptions 2026.

Pour cette deuxième saison des camps pêche initiée par la Fédération et malgré une météo parfois capricieuse, rien n'a entaché l'enthousiasme des 23 jeunes pêcheurs en 2025. Pour le dernier camp, ce sont huit jeunes passionnés – Noah, Noé, Émile, Victor, Axel, Alexis, Paul et Léo-Paul – qui ont eu l'opportunité de s'immerger dans l'univers de la pêche, encadrés par Franck et Pierre-Alex, animateurs de la Fédération de Pêche du Rhône. Ensemble, ils ont partagé trois jours d'apprentissage, de défis et de réussites.



Camp pêche 2025 © FDAPPMA 69

## TECHNIQUES VARIÉES ET BELLES BOURRICHES

Fiers et le sourire aux lèvres sur le ponton du lac des Sapins à Cublize, les jeunes apprentis pêcheurs ont eu l'occasion d'explorer différentes techniques de pêche. Au programme, pêche au coup et pêche au feeder pour traquer gardons et poissons-chats. Les résultats n'ont pas tardé, avec de superbes bourriches dépassant les 4 kilos ! L'aventure s'est poursuivie avec une initiation à la pêche en float-tube pour une expérience unique. Si un brochet a malheureusement réussi à s'échapper, quelques jolies perches ont tout de même rejoint le float-tube. Mais le clou du spectacle a sans doute été la session de pêche aux leurres du bord en ultra léger. Grâce à cette technique, les jeunes pêcheurs ont réalisé une véritable razzia sur les perches, capturant au total plus d'une vingtaine de poissons. Un moment particulièrement marquant pour le jeune Noah, qui a eu la chance de réaliser un doublé mémorable.

## BILAN DE L'ÉTÉ ET PERSPECTIVES POUR 2026



Ce camp au Lac des Sapins a été le point final d'une saison estivale riche en émotions. Au total, ce sont trois camps de pêche qui ont été organisés en 2025, permettant à 23 jeunes pêcheurs de vivre une expérience inoubliable et de créer de précieux souvenirs au bord de l'eau. Rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures avec un programme à retrouver sur [www.peche69.fr - rubrique Apprendre](http://www.peche69.fr - rubrique Apprendre), et sur les réseaux sociaux.

## GRAND LARGE 2026 : UN PROJET D'AMPLEUR POUR UN SITE DE PÊCHE MAJEUR

Après 6 ans et 30 réunions de négociation, la Fédération de pêche du Rhône, la Ville de Décines-Charpieu et leurs partenaires ont lancé un vaste chantier sur le plan d'eau du Grand Large, site emblématique de la pêche lyonnaise. Les travaux s'achèveront d'ici le printemps 2026. Le projet prévoit l'agrandissement et la sécurisation des parkings avec barrière et vidéosurveillance, la création d'emplacements dédiés aux véhicules attelés, l'installation de toilettes, fontaine, tables de pique-nique et panneaux pédagogiques. Par ailleurs, la mise à l'eau sera doublée et renforcée, des pontons de pêche PMR et d'amarrage créés, et le chenal d'accès au plan d'eau approfondi. Une fois les travaux achevés, le Grand Large disposera d'une mise à l'eau modernisée, plus sécurisée, plus accessible, mieux équipée. On peut espérer un impact positif sur la fréquentation et l'image du site de pêche le plus fréquenté du département du Rhône, enfin doté des équipements qu'il mérite.

Merci aux partenaires : Ville de Décines-Charpieu - EDF - Région Auvergne-Rhône-Alpes - SYMALIM - AAPPMA ALYVAL - ARPARA

# Neuf nouveaux parcours pêche labellisés "passion", en Savoie

Le Conseil Départemental de la Savoie a été précurseur, fin des années 90, d'une démarche partenariale engagée aux côtés de la Fédération de Pêche de Savoie. Le projet s'est lancé autour de la définition d'une charte départementale des Parcours de Pêche de Savoie qui a initié, dès les années 2000, la mise en valeur d'une quinzaine de parcours pêche.

## UNE DÉMARCHE PARCOURS PÊCHE ENGAGÉE DEPUIS 25 ANS

Fin des années 1990, le Conseil Départemental de la Savoie est l'un des premiers en France à formaliser un partenariat durable avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FSPPMA). L'objectif affiché est, depuis le lancement, de faire de la pêche un vecteur de valorisation touristique et environnementale et pas uniquement une activité de loisir isolée.

La charte départementale des parcours de pêche signée entre le Conseil Départemental et la Fédération est devenue une véritable feuille de route commune. Elle a conduit à identifier et à aménager une quinzaine de parcours de pêche, pensés à la fois pour les pêcheurs locaux et pour les visiteurs. Ces parcours, construits à partir d'un cahier des charges exigeant en termes d'accessibilité et de qualité halieutique (présence de populations piscicoles diversifiées et viables), représentent d'excellents support pédagogique et de développement touristique (hébergements à proximité, mise en avant du patrimoine naturel).

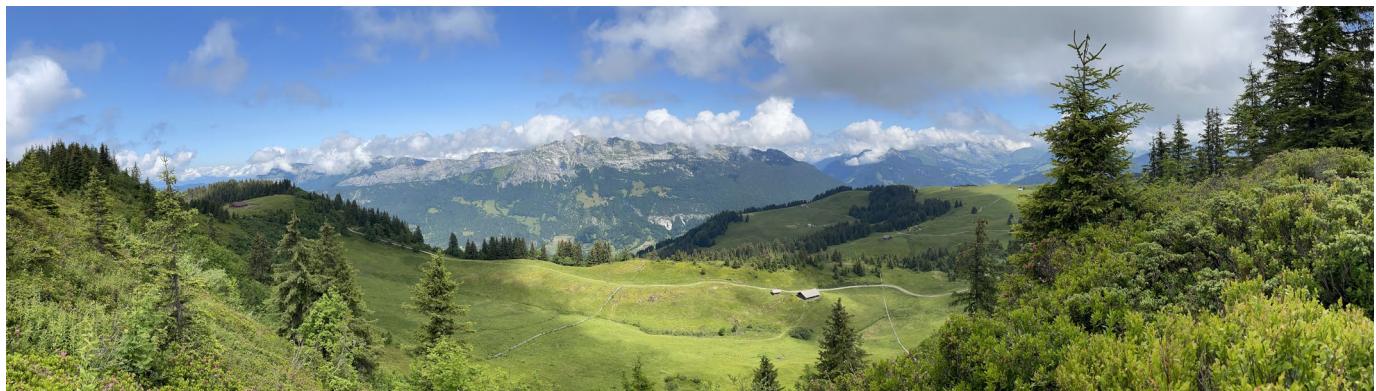
## LA PÊCHE DE LOISIR, UNE ACTIVITÉ DE PLEINE NATURE RECONNUE PAR LE PDESI

Aujourd'hui, la démarche s'inscrit dans le PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DE PLEINE NATURE (PDESI), outil de planification porté par le Département qui recense et structure toutes les activités de pleine nature (randonnée, vélo, escalade, ski nordique, etc.).

En 2025, onze parcours pêche y figurent, dont certains sont des parcours historiques. Ces parcours sont répartis géographiquement au sein du département de la haute montagne, piémont jusqu'en plaine. Ils offrent un panel représentatif des cours d'eau savoyards : ruisseaux et torrents alpins, petites et grandes rivières de plaine. **Neuf de ces parcours viennent tout juste d'obtenir le label « Passion » par notre Fédération Nationale pour la Pêche en France. Ils arpencent des cours d'eau emblématiques de la Savoie, l'Arc, le Guiers, l'Arly ou encore l'Aitlène... pour des instants de pêche rares.**



Photos © FDAAPPMA 73



## Une victoire pour les rivières : la 5<sup>ème</sup> retenue collinaire de La Clusaz annulée

C'est une décision historique pour la Haute-Savoie et au-delà. La Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'Association de Pêche Annecy Rivières, de nombreux pêcheurs et associations environnementales mobilisés lors de l'enquête publique ont obtenu gain de cause devant le tribunal administratif de Grenoble. Le juge a annulé l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2022 qui autorisait la création d'une retenue collinaire sur le plateau de Beauregard, destinée principalement à la production de neige artificielle.

### POURQUOI L'ANNULATION DE CETTE RETENUE COLLINAIRE ?

*Le tribunal a rappelé que l'autorisation délivrée par le Préfet n'était pas légale.*

- **Absence d'intérêt public majeur** : les besoins en eau potable étaient largement surestimés par des projections démographiques et touristiques peu crédibles. L'argument économique, qui avançait la sauvegarde de 1 800 emplois liés au ski, n'était pas justifié. Le projet ne remplissait donc pas les conditions de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement.

- **Insuffisance de l'étude d'impact** : aucune donnée fiable n'était fournie sur le cours d'eau concerné, « Le Nom ». L'analyse piscicole se limitait à évoquer deux espèces « potentiellement présentes », sans enquête de terrain sérieuse. Les impacts sur les habitats aquatiques et les poissons n'avaient pas été étudiés correctement.

### UNE VICTOIRE COLLECTIVE

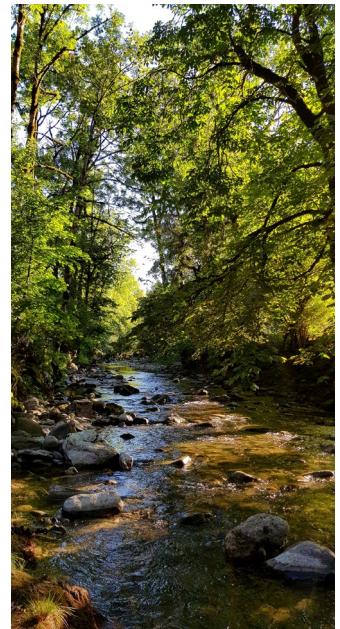
Cette annulation est le fruit d'une mobilisation forte. Les pêcheurs, les associations et la Fédération ont fait entendre leurs voix lors de l'enquête publique. La Fédération a ensuite porté le dossier en Justice en s'appuyant sur sa connaissance du terrain et les lacunes de l'étude d'impact.

Le tribunal a reconnu la valeur de ces arguments et souligné l'importance des connaissances scientifiques accumulées par le réseau fédéral : études, observatoires et pêches de suivi apportent des données solides pour défendre les milieux aquatiques.

### UN MESSAGE POUR L'AVENIR

Au-delà de ce projet, cette victoire rappelle que tout aménagement doit être évalué avec rigueur. L'eau est une ressource vitale, d'autant plus fragile dans un contexte de changement climatique.

La Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique se réjouit d'avoir contribué à cette décision exemplaire. Elle illustre le rôle essentiel de notre réseau : porter la voix des rivières et veiller à leur préservation pour les générations futures.



Photos © FDAAPPMA 74



Association LOIRE GRANDS MIGRATEURS - [www.logrami.fr](http://www.logrami.fr)

## Actualisation de la quantification des habitats potentiels pour le développement des juvéniles de saumon atlantique sur l'Allier entre le barrage de Poutès et le seuil de Langeac en Haute-Loire

Depuis plusieurs années, LOGRAMI détermine les potentialités d'accueil des poissons grands migrateurs sur le bassin Loire. Cette démarche nécessite des investigations conséquentes afin de préciser les faciès et de quantifier les surfaces potentiellement productives notamment pour les juvéniles de saumons.

Après le secteur Langeac-Brioude en 2017, Brioude-Pont du Château en 2018, Langogne-Poutès en 2020 et l'amont Langogne en 2021, en 2025, c'est le secteur entre le barrage de Poutès et le seuil de Langeac qui a fait l'objet d'une actualisation de la quantification de ses habitats potentiels pour le développement des juvéniles de saumon atlantique, laquelle datait de 1999. Les habitats de ce linéaire de 32 km, qui accueille annuellement des géniteurs et sur lequel des alevins de pisciculture sont de nouveau déversés depuis 2025 (suspendus depuis 2008), ont été décrits à l'étiage en juillet 2025. 3 journées de prospection en bouée

hydrospeed ont été nécessaires pour caractériser 698 faciès et leur granulométrie. Ainsi, 874 228 m<sup>2</sup> ont été cartographiés contre 926 983 m<sup>2</sup> en 1999.

Les faciès potentiellement favorables au développement des juvéniles de saumon, représentent 32 % de la surface totale décrite pour une surface d'Équivalents Radier-Rapide (SERR =  $\sum S_{RAD} + \sum S_{RAP} + (1/5 * \sum S_{PC})$ ) de 15,9 ha contre 23,2 ha en 1999 soit une différence de - 31,5 %. Cette importante différence souligne principalement la différence de précision entre les méthodes de description employées en 1999 et 2025.

Les potentialités de tous les secteurs de l'Allier ont donc été actualisées en 8 années. Le secteur S3 représente 15,7 % de la surface totale productive estimée de l'Allier (101,2 ha). L'Allier en tant qu'axe majeur, représente 47 % de cette surface à l'échelle du bassin de l'Allier (214,9 ha au total).



Photos © LOGRAMI



Association Migrateurs Rhône Méditerranée - [www.migrateursrhone-mediterranee.org](http://www.migrateursrhone-mediterranee.org)

## Mieux connaître les enjeux migrants sur le bassin de l'Ardèche

Mis en place et animé par l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, l'Observatoire Rhône-Méditerranée des poissons migrants vise à améliorer la connaissance et la diffusion des informations relatives aux espèces amphihalines sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée. Il s'adresse à tous, gestionnaires, pêcheurs, élus et citoyens intéressés.

Une nouvelle page « Territoire & Enjeux » vient d'être publiée pour le bassin versant de l'Ardèche. Elle propose une présentation synthétique et pédagogique des enjeux liés aux poissons migrants : description du bassin, outils de gestion, présence des espèces, suivis réalisés, etc. Autant d'éléments clés pour mieux comprendre les dynamiques de ce territoire et alimenter les réflexions locales.

Des rencontres devraient avoir lieu prochainement avec les gestionnaires locaux du bassin de l'Eyrieux, en vue de développer une page similaire sur le site de l'Observatoire.



+ d'infos : <https://www.observatoire-rhone-mediterranee.fr/territoire-et-enjeux/les-enjeux-migrants-sur-le-bassin-versant-de-lardeche/>



## Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée Corse (UFBRMC)

### Développement d'un outil collaboratif de suivi des populations piscicoles via les pêcheurs à la ligne

Photo © Paul SUDRIÉS - ARPARA



Pour compléter les méthodes traditionnelles de collecte de données, l'UFBRMC va développer un outil numérique et collaboratif de recensement des captures réalisées par les pêcheurs. Face aux limites des techniques classiques comme la pêche électrique ou au filet, la pêche à la ligne s'avère être une méthode d'échantillonnage scientifique performante, idéale pour le suivi des populations en grands milieux notamment.

Plusieurs fédérations de pêche comme la FDAAPPMA 69 et la FDAAPPMA 71 exploitent déjà ce type de données, et leurs retours d'expériences, particulièrement

concluants, permettent d'envisager un déploiement et une mutualisation de ce type de méthode à une plus large échelle. Dans cette optique, l'UFBRMC a constitué un groupe de travail chargé d'encadrer la conception d'un outil numérique dédié à l'exploitation de ces données de capture. Un cahier des charges est en cours de finalisation et le choix d'un prestataire, après consultation, est prévu pour début 2026. Une version bêta devrait être disponible courant 2026, permettant à un échantillon de pêcheurs volontaires et aux techniciens des fédérations de la tester.

Cet outil pourra notamment permettre de recueillir des informations sur l'évolution des peuplements dans les grands milieux, d'étudier la pression de pêche et de prélèvement ou bien encore de participer à l'évaluation de l'impact des oiseaux piscivores (cormoran, harle bièvre) sur les populations piscicoles.

L'UFBRMC précise que cet outil de sciences participatives sera accessible sur la base du volontariat. L'objectif est de proposer une solution efficace permettant aux fédérations de valoriser ces données, proposer les mesures de gestion les plus adaptées et participer à la connaissance de l'état des peuplements piscicoles, tout en impliquant les pêcheurs sur leurs territoires.

## Union des Fédérations du Bassin Loire Bretagne (UFBLB)

### Loire-Bretagne, un ajustement nécessaire de redevances

Le 12<sup>e</sup> programme d'intervention, malgré sa première année de mise en œuvre, nécessite un premier ajustement du volet redevance pour corriger sa trajectoire financière.

L'exercice n'est pas simple. En effet, une variation de consommation en eau liée aux conditions climatiques ou au comportement des consommateurs peut faire varier très rapidement la balance budgétaire. Outre une baisse prévisionnelle d'assiette (-22,7 M€), cet ajustement vise également à répondre aux besoins de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dont on savait que le plafond de recette n'était pas atteint par le scénario initialement retenu (-84,5 M€) mais aussi à contrer l'effet « érosif » de l'inflation.

Le comité de bassin (juillet 2025) a validé le scénario d'ajustement basé sur 2 leviers :

1. la modification de la trajectoire de baisse

progressive du taux de la redevance pour consommation d'eau potable (0,32 €/m<sup>3</sup> au lieu de 0,30 €/m<sup>3</sup> d'ici 2030).

2. l'actualisation des taux de redevances selon l'inflation

Cette proposition permet d'atteindre un produit de redevances de 2 628,4 M€ (+51 M€) se rapprochant du plafond de recette autorisée fixé à 2 662 M€.

Ce scénario d'ajustement respecte le ratio cible d'une part maximale de 74,5% pour les usagers domestiques ainsi que l'équilibre des parts contributives entre différentes catégories d'usagers (domestiques, industriels, agriculteurs).

Concernant la redevance pour protection du milieu aquatique (RMA) dont chaque pêcheur s'acquitte par la carte de pêche, il convient que sa valeur soit harmonisée à l'échelle nationale.



INTENSÉMENT  
OU TRANQUILLEMENT

---

PARTAGEONS LA  
*Pêche attitude*

Rendez-vous sur  
[cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

